



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 22 février 2016, à 19 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents	Monsieur	Gilles Couture, maire
	Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère
	Messieurs	Claude Boucher, conseiller Bertrand Thériault, conseiller
Sont absents	Madame	Mélanie Leblond, conseillère
	Monsieur	Marco Morin, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Est aussi présente : Madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2016-02-048

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016
4. Réalisation d'un emprunt par billets au montant de 1 433 000 \$ prévu aux règlements 388-10, 367-07 et 372-08
5. Soumission pour l'emprunt par billets au montant de 1 433 000 \$
6. Soumission pour un emprunt de 72 000 \$ en vertu du règlement 424-13
7. Engagement d'un consultant en ressources humaines
8. Achat d'ameublement pour le bureau du maire
9. Toile protectrice pour le plancher du gymnase
10. Semaine de la ruralité dans la MRC de Rivière-du-Loup - Demande pour la salle Horizon et Cocktail de bienvenue
11. Symposium de Saint-Arsène - Demande de commandite
12. Période de questions
13. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-049

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} FÉVRIER 2016

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016 soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-02-050

4. **RÉALISATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 433 000 \$ PRÉVU
AUX RÈGLEMENTS 388-10, 367-07 ET 372-08**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup souhaite emprunter par billets un montant total de 1 433 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un Montant de \$
388-10	65 100 \$
367-07	195 200 \$
367-07	72 900 \$
372-08	713 900 \$
372-08	244 900 \$
372-08	141 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billets au montant de 1 433 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 388-10, 367-07 et 372-08 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 1^{er} mars 2016 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement ;

Année	Montant
2017	206 300 \$
2018	212 400 \$
2019	218 600 \$
2020	224 700 \$
2021	231 500 \$ (à payer en 2021)
2021	339 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 367-07 et 372-08, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-02-051

5. **SOUSSION POUR L'EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 433 000 \$**

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Viger Et Villeray pour son emprunt par billets en date du 1^{er} mars 2016 au montant de 1 433 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 388-10, 367-07 et 372-08. Ce billet est émis au prix de 100,000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

206 300 \$	2,3250 %	1 ^{er} mars 2017
212 400 \$	2,3250 %	1 ^{er} mars 2018
218 600 \$	2,3250 %	1 ^{er} mars 2019
224 700 \$	2,3250 %	1 ^{er} mars 2020
571 000 \$	2,3250 %	1 ^{er} mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-052

6. **SOUSSIONS POUR UN EMPRUNT DE 72 000 \$ EN VERTU DU RÈGLEMENT 424-13**

ATTENDU QUE des soumissions pour l'obtention d'un emprunt de 72 000 \$ ont été demandées par voie d'invitation écrite à deux entreprises;

ATTENDU QUE le nombre de soumissions reçues est de deux (2) dont voici les résultats :

DESJARDINS ENTREPRISES		
Montants	Taux	Échéances
2 600 \$	3,88 %	1 ^{er} mars 2017
2 700 \$	3,88 %	1 ^{er} mars 2018
2 800 \$	3,88 %	1 ^{er} mars 2019
2 900 \$	3,88 %	1 ^{er} mars 2020
3 000 \$	3,88 %	1 ^{er} mars 2021
58 000 \$	3,88 %	1 ^{er} mars 2021
Prix : 100,000 Cout réel : 3,88 %		

BANQUE NATIONALE FINANCIÈRE		
Montants	Taux	Échéances
2 600 \$	2,25 %	1 ^{er} mars 2017
2 700 \$	2,50 %	1 ^{er} mars 2018
2 800 \$	2,75 %	1 ^{er} mars 2019
2 900 \$	3,00 %	1 ^{er} mars 2020
3 000 \$	3,25 %	1 ^{er} mars 2021
58 000 \$	3,25 %	1 ^{er} mars 2021
Prix : 98.001 % Cout réel : 3,68273 %		

ATTENDU QUE la plus basse soumission a été déposée par la Banque Nationale Financière;

EN CONSÉQUENCE,



Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Nationale Financière pour son emprunt par billets en date du 1^{er} mars 2016 au montant de 72 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 424-13. Ce billet est émis au prix de 98,001 % CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

Échéances	Montants	Taux
1 ^{er} mars 2017	2 600 \$	2,25 %
1 ^{er} mars 2018	2 700 \$	2,50 %
1 ^{er} mars 2019	2 800 \$	2,75 %
1 ^{er} mars 2020	2 900 \$	3,00 %
1 ^{er} mars 2021	3 000 \$	3,25 %
1 ^{er} mars 2021	58 000 \$ (à renouveler)	

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tout document relatif à cet emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-053

7. **ENGAGEMENT D'UN CONSULTANT EN RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'engagement d'un consultant en ressources humaines. Le cout estimé pour ce mandat est de 2 400 \$ plus taxes. N'ayant pas de crédits budgétés dans ce poste (02 16000 416), des transferts de crédits seront soumis au début de la saison estivale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-054

8. **ACHAT D'AMEUBLEMENT POUR LE BUREAU DU MAIRE**

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser l'achat d'ameublement pour le bureau du maire. Le cout estimé est de 2 000 \$ tandis que le budget 2016 pour cet achat est de 1 000 \$. Des transferts de crédits seront effectués au début de la saison estivale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-055

9. **TOILE PROTECTRICE POUR LE PLANCHER DU GYMNASE**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup a prodécé au remplacement du revêtement de plancher du gymnase de l'école des Vieux-Moulins à l'été 2014;

CONSIDÉRANT que le nouveau revêtement du plancher possède des propriétés de porosité et l'expérience démontre qu'il est très difficile, voire impossible de nettoyer un plancher taché par de la nourriture ou encore de l'alcool;



CONSIDÉRANT que la Commission scolaire nous a informés, par la correspondance du 2 avril 2015, que la tenue d'activités communautaires impliquant la consommation de nourriture ou de boisson est à proscrire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup trouve important, voire primordial, que cette infrastructure qu'est le gymnase de l'École des Vieux-Moulins poursuive le mandat pour lequel il avait été subventionné lors de sa construction, soit qu'il soit disponible pour les activités communautaires;

CONSIDÉRANT que nous avons fait quelques démarches pour l'achat d'une toile protectrice pour le plancher du gymnase et que le coût serait de 7 266 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité serait prête à payer la moitié de cette toile conditionnellement à ce que la Commission scolaire assume l'autre 50 % ainsi que l'entreposage de ladite toile;

CONSIDÉRANT que la Municipalité serait consentante à diminuer tout près de moitié le coût horaire pour les heures de glace des jeunes étudiants, ce qui permettrait à la Commission scolaire de rentabiliser l'investissement de la toile après seulement quelques années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'informer la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup de notre intérêt à payer une partie d'une toile protectrice pour le plancher du gymnase de l'école et de diminuer les coûts horaires pour la location de la glace de notre aréna.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-056

10. SEMAINE DE LA RURALITÉ DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP - DEMANDE POUR LA SALLE HORIZON ET COCKTAIL DE BIENVENUE

Correspondance de monsieur Michel Lagacé préfet de la MRC de Rivière-du-Loup nous informant que la MRC organise un événement festif dans le cadre de la Semaine de la ruralité. Cette activité rendra hommage à ceux et celles qui de par leur travail, leur action ou leur implication, font la différence en contribuant à la vitalité de leur communauté.

Pour l'année 2016, soit la 5^e édition de la Semaine de la ruralité au Bas-Saint-Laurent, le préfet demande si nous serions disposés à accueillir cet événement dans notre municipalité. L'activité se tiendra sous la formule d'un 6 à 8, soit le 6, le 13 ou le 27 octobre 2016. De plus, pour cette occasion, la MRC désire obtenir notre collaboration pour assumer les coûts associés au cocktail de bienvenue (estimation : 145 \$ pour 100 personnes) et de prêter la salle l'Horizon.

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

D'informer le préfet, monsieur Michel Lagacé de notre accord pour accueillir l'événement festif organisé dans le cadre de la Semaine de la ruralité 2016. La salle Horizon sera prêtée pour l'occasion et nous assumerons les coûts associés au cocktail de bienvenue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-02-057

11. **SYMPOSIUM DE SAINT-ARSÈNE - DEMANDE DE COMMANDITE**

Correspondance du comité organisateur du 10^e Symposium de Saint-Arsène nous sollicitant pour une commandite et une offre de partenariat financier. Ce symposium se tiendra les 29 et 30 avril et le 1^{er} mai 2016 au gymnase de l'École Desbiens de Saint-Arsène.

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de payer un montant de 100 \$ comme aide financière dans le cadre de l'organisation du Symposium de Saint-Arsène "Un vent de couleur", 10^e édition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2016-02-058


13. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale